

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

RENDRE SYSTÉMATIQUE L'INFORMATION DU CONSOMMATEUR SUR L'ORIGINE
DES DENRÉES ALIMENTAIRES PAR LE MOYEN DE L'ÉTIQUETAGE - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 13

présenté par
Mme Laporte

à l'amendement n° 8 de M. Fugit

APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« favorable à la répression de l'infraction »,

le mot :

« élevé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel